



# Plan

DE RAPPROCHEMENT  
EN MATIÈRE DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
ET TECHNIQUE

Pour relever le défi de l'accessibilité  
et de la qualification dans toutes les  
régions du Québec

Québec 

# Table des matières

Une approche adaptée pour la postérité des régions

Une force pour le Québec

Un plan pour répondre aux défis d'aujourd'hui

Trois chantiers centrés sur le rapprochement

Premier chantier

Des tables régionales interordres qui ont un rôle central

Initiatives des partenaires

Deuxième chantier

Troisième chantier

---

## Une approche adaptée pour la prospérité des régions

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

ISBN 2-550-2-550-47699-9 (Version imprimée)  
ISBN 978-2-550-47699-3 (Version imprimée)

ISBN 2-550-47700-6 (PDF)  
ISBN 978-2-550-47700-6 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec, 2006  
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2006

Être qualifié pour un métier ou pour une profession est le meilleur moyen d'intégrer le marché du travail de façon durable. L'une des voies pour y parvenir est la formation professionnelle et technique. En effet, une grande partie des nombreux emplois qui seront disponibles au cours des prochaines années exigeront une telle formation. Et le Québec a la chance de compter sur des programmes d'excellente qualité.

Cependant, certaines régions vivent une décroissance démographique et une baisse de leur effectif scolaire. Pour pouvoir compter sur des enseignants spécialisés en nombre suffisant, pour maintenir des installations, des laboratoires, des ateliers à la fine pointe de la technologie, pour faciliter le transfert technologique, pour offrir rapidement des programmes adaptés aux besoins émergents, les centres de formation professionnelle, les cégeps et les entreprises ont tout à gagner à unir leurs efforts. Voilà où l'intérêt d'un rapprochement prend tout son sens.

Par ailleurs, les régions ont des réalités différentes, des assises économiques distinctes, des forces qui leur sont propres. Les acteurs régionaux doivent bénéficier de la latitude nécessaire afin de répondre avec efficacité à leurs besoins particuliers. C'est l'approche préconisée.

Enfin, le passage de la formation professionnelle à la formation technique devrait se faire en continuité pour un diplômé qui voudrait poursuivre ses études. Plusieurs programmes devraient permettre aux personnes qui en ont l'intérêt et les capacités d'augmenter leurs compétences et d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Tant les individus que la collectivité y gagneraient. Le Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique va s'y attaquer.

# Une force pour le Québec

L'offre en matière de formation professionnelle et technique est importante et soutenue par de l'équipement et des infrastructures modernes. Elle est accessible et de qualité.

Ses principaux points forts sont :

- Une offre de formation importante répartie sur tout le territoire  
174 centres de formation professionnelle et 48 cégeps
- Des formations très diversifiées  
Près de 300 programmes conduisant à un diplôme ministériel, plus les formations conduisant à une attestation d'établissement
- Des investissements gouvernementaux assurant la qualité de la formation et des infrastructures  
1,4 milliard de dollars par année de fonds gouvernementaux, plus l'aide financière aux études
- Des employeurs très satisfaits  
90 % des employeurs sont très satisfaits des diplômés
- Un taux de placement élevé  
Un taux de placement qui atteint plus de 70 %
- Des programmes à jour  
Les programmes de formation ont récemment été révisés et l'équipement modernisé afin de répondre aux plus hauts standards de qualité et de pertinence par rapport aux compétences attendues dans les techniques et les métiers visés.
- Un système performant

Lors des Olympiades des métiers à l'échelle canadienne, l'équipe québécoise s'est classée au premier rang au cumulatif des résultats à chacune des six années où elle a participé à ce prestigieux concours.

# Un plan pour répondre aux défis d'aujourd'hui

Le gouvernement se donne un plan pour :

- **maintenir l'accessibilité à la formation** dans un contexte de décroissance démographique et de migration des personnes touchant plusieurs régions
  - Une baisse de l'effectif scolaire de plus de 30 % est prévue au secondaire dans certaines régions.
  - Dans le même temps, certaines régions, surtout urbaines, connaîtront une hausse de population significative.
- **aider les établissements d'enseignement en difficulté** et consolider ces importants outils de développement pour les populations et les entreprises régionales
  - Une autorisation de programme sur cinq, et même une sur trois dans certaines régions, n'ont pas d'élèves débutants en formation professionnelle.
  - Une autorisation de programme technique sur trois est rendue vulnérable dans la moitié des régions par un faible nombre d'inscriptions. Cette situation touche même deux programmes sur trois dans certaines régions.
- **répondre aux importants besoins de main-d'œuvre qualifiée** du Québec dans les prochaines années et maintenir sa compétitivité
  - Des pénuries de personnel sont appréhendées dans plusieurs secteurs (ex. : santé, construction). Parmi les nombreux emplois qui seront disponibles, une forte proportion exigera une formation professionnelle ou technique.
- **faciliter le cheminement des étudiants d'un ordre d'enseignement à l'autre**, sans dédoublements de formation, comme cela est souhaité depuis longtemps
  - Seulement une centaine de personnes cheminent directement de la formation professionnelle à la formation technique correspondante.
- **amener plus de jeunes et d'adultes à acquérir une formation qui les qualifie pour un métier ou une profession** et faciliter la mise à jour continue de leurs compétences
  - Plus d'une personne sur trois n'a pas de formation spécifique en préparation au marché du travail au sortir du système scolaire.
  - Plus d'un jeune sur dix ne poursuit pas ses études après son diplôme d'études secondaires générales.
  - 18 % des jeunes de 19 ans ne fréquentent pas l'école et n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire.
- **consolider le dispositif québécois de formation professionnelle et technique en ajoutant à sa cohérence et à son efficacité d'ensemble.**

Des gestes immédiats et concrets pour lancer l'opération

Un soutien ministériel de 26 M\$ sur trois ans pour la mise au point de solutions dans toutes les régions

## Trois chantiers centrés sur le rapprochement

Il est nécessaire de travailler autrement, en facilitant la mise en place d'une stratégie partenariale ouvrant trois chantiers de travail dans des champs d'action complémentaires :

1. Le rapprochement entre les établissements de la formation professionnelle et de la formation technique et la concertation régionale
2. Le rapprochement des programmes de la formation professionnelle et de la formation technique, l'organisation de la formation et l'organisation des services
3. Le rapprochement avec le milieu du travail

Ce rapprochement se situe dans le **respect des missions et des réglementations** respectives des commissions scolaires, quant à la formation professionnelle, et des cégeps, quant à la formation technique.

# PREMIER CHANTIER

## Le rapprochement entre les établissements de la formation professionnelle et de la formation technique et la concertation régionale

### Principales voies d'action

- 1. Confier des responsabilités de concertation et de coordination** aux acteurs locaux et régionaux de la formation professionnelle et technique des ordres d'enseignement concernés, soit les commissions scolaires et les cégeps, regroupés autour d'une table régionale interordres
- 2. Mettre à la disposition des régions des outils** permettant une gestion plus souple de l'offre de formation
  - Par exemple : des autorisations provisoires d'enseignement pour répondre à des besoins ponctuels de main-d'œuvre, des autorisations partagées d'enseignement où les élèves commencent leur formation dans un établissement et la terminent dans un autre, des ententes institutionnelles permettant d'apporter une réponse rapide à des besoins temporaires.
- 3. Constituer un fonds régional pour soutenir des projets**
  - Par la régionalisation progressive d'éléments de financement de la formation professionnelle et technique convenus avec les partenaires
    - Par exemple : l'alternance travail-études, l'entrepreneuriat et la reconnaissance des acquis.
  - À partir d'économies découlant d'une meilleure concertation et d'une plus grande efficacité
    - Par exemple : le partage de locaux et d'équipement; le regroupement d'élèves de divers programmes poursuivant des compétences apparentées à l'intérieur de troncs communs pourrait permettre de maintenir l'accès à des programmes tout en réduisant les coûts.
  - De plus, chaque table régionale interordres sera dotée d'un **budget transitoire de démarrage**, le temps que se constitue chaque fonds régional.

**Le budget transitoire de démarrage à l'échelle du Québec est de 15 M\$, soit 5 M\$ par année pendant trois ans.**

    - Les paramètres de répartition de ce budget dans les régions seront déterminés à l'automne 2006.
  - Chaque table régionale interordres rendra compte annuellement de l'utilisation des sommes reçues et des résultats atteints au regard des objectifs fixés selon un processus convenu au préalable avec le ministre.

# Des tables régionales interordres qui ont un rôle central

- pour **assurer l'accessibilité** à une formation de qualité et viable dans la région
  - Par exemple : un établissement autorisé à offrir un programme de formation pourrait le faire temporairement hors de ses murs, de façon à accueillir des élèves de sa région qui auraient eu autrement à effectuer des déplacements importants.
- pour **optimiser l'utilisation des ressources** de formation professionnelle et technique disponibles sur leur territoire
- pour **assurer une action régionale cohérente** en matière de formation professionnelle et technique
  - À cette fin, les Tables régionales interordres doivent consulter les associations reconnues des membres de la société civile : les partenaires régionaux du marché du travail, dont les représentants des employeurs et les représentants des travailleurs, y compris ceux du réseau de l'éducation; les étudiants; et les CRE.

## Les mandats de la Table régionale interordres en formation professionnelle et technique

### La préparation de plans régionaux d'aménagement de l'offre de formation à partir de balises ministérielles déterminées :

- en tenant compte de la situation régionale et interrégionale (notamment les besoins prévisibles en main-d'œuvre et ceux des travailleurs, la présence de l'ensemble des établissements de formation sur le territoire et les spécificités de la communauté anglophone)
- en misant sur la concertation intra et interordres des établissements de formation
- après consultation des partenaires concernés de la région
- en donnant accès à un éventail de programmes visant les techniques et les métiers les plus courants
  - Par exemple : mécanique automobile, comptabilité, soins infirmiers.
- en misant sur la présence de programmes d'études favorisant le renforcement des créneaux économiques régionaux

- Par exemple : papiers en Mauricie, minerais en Abitibi, pêches en Gaspésie.
- en favorisant le développement de pôles d'expertise régionaux et suprarégionaux chargés d'assumer des responsabilités plus larges dans leur domaine
  - Par exemple : le perfectionnement des enseignants dans le domaine d'expertise ou l'accueil d'étudiants qui ont commencé leur formation spécialisée dans d'autres établissements.

### Le soutien à des initiatives partenariales et à des projets visant les objectifs du Plan de rapprochement en matière de formation professionnelle et technique

- Par exemple : l'établissement de passerelles entre les programmes d'études.

### La complémentarité régionale des ressources disponibles par le partage d'expertises et le regroupement de services

- Par exemple : la mise en place de services régionaux communs de reconnaissance des acquis.



# Initiatives des partenaires

**Afin de donner le coup d'envoi aux initiatives partenariales, un soutien financier de 150 000 \$ par année pour une période de deux ans est octroyé pour quatre projets d'initiatives (pour un total de 1,2 M\$).**

Ces projets de départ ont répondu aux critères fixés par le Comité de liaison de l'enseignement secondaire et de l'enseignement collégial. Ils constituent des modèles utiles pour toutes les régions du Québec.

## Lanaudière

Les commissions scolaires des Affluents et des Samares et le Cégep régional de Lanaudière ont uni leurs efforts à ceux d'Emploi-Québec pour offrir à leur clientèle des parcours d'études plus fluides et stimuler les inscriptions en formation professionnelle et technique. L'intérêt du projet tient à l'intention d'harmoniser tous les programmes qui permettent cette avenue et, à terme, d'offrir une carte des enseignements harmonisée de façon optimale pour l'ensemble des programmes d'études professionnelles et techniques offerts dans la région de Lanaudière.

## Centre-du-Québec

Dans cette région, les besoins en main-d'œuvre qualifiée s'accroissent, alors que les effectifs scolaires sont à la baisse. Placés devant la nécessité d'assurer le développement de la formation professionnelle et technique et de créer un nouveau partenariat, la Commission scolaire des Chênes, le Cégep de Drummondville et leurs partenaires régionaux ont décidé de mettre sur pied le Réseau des intervenants en formation professionnelle et technique (RIF) sur le territoire de la MRC de Drummond.

Le RIF servira de guichet unique, aussi bien pour les étudiants que pour les entreprises. Reconnaissance des acquis, promotion, valorisation de la formation continue et de la recherche appliquée, services aux entreprises seront disponibles à la même enseigne.

## Montérégie

Le problème du décrochage scolaire a mis la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands et le Cégep de Valleyfield sur la piste de nouvelles façons de faire et de nouveaux partenariats afin de contrer ce phénomène. On mise sur une plus grande fluidité des parcours scolaires, sur une orientation scolaire et professionnelle plus claire et sur une approche modulaire de formation pour accroître la motivation des jeunes.

La Commission scolaire et le Cégep ont aussi résolu de combiner leurs efforts pour mieux servir les entreprises de la région par l'entremise d'un guichet unique. De plus, des partenariats avec différents organismes du milieu comme Emploi-Québec, le Centre local de développement, la Conférence régionale des élus et les entreprises du milieu sont envisagés dans le cadre d'activités d'échanges ou de collaboration.

## Saguenay–Lac-Saint-Jean

Préoccupés par la décroissance démographique ainsi que le vieillissement et la mobilité de la population, la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et le Cégep de Saint-Félicien souhaitent mettre en place des mécanismes permettant de retenir un plus grand nombre d'élèves dans la région et de mieux répondre aux besoins particuliers de celle-ci, notamment au regard de la filière forestière.

Les façons de faire sont révisées dans une recherche de complémentarité et de synergie de services et des expertises développées. On compte également offrir à la population étudiante des parcours d'études plus fluides, permettant un passage plus facile de la formation professionnelle à la formation technique.

# DEUXIÈME CHANTIER

Le rapprochement des programmes de la formation professionnelle et de la formation technique, l'organisation de la formation et l'organisation des services

## Principales voies d'action

### 1. Faciliter le passage des diplômés entre la formation professionnelle et la formation technique dans une logique de continuité des études et sans dédoublement de formation

- Par exemple : passer immédiatement en deuxième année de formation collégiale conduisant au DEC en Gestion et exploitation d'une entreprise agricole sur la base du DEP obtenu en Production laitière; obtenir un DEC en Soins infirmiers en économisant 630 heures de formation à partir des éléments de compétences reconnus aux infirmières auxiliaires.

- Le ministre identifiera les programmes d'études à fort potentiel de continuité.
- Le ministre soutiendra l'adaptation de la formation aux besoins particuliers des élèves en continuité de formation, notamment au chapitre des formations de transition.
- Le ministre soutiendra les projets des commissions scolaires – cégeps pour la mise au point de passerelles entre la formation professionnelle et la formation technique et pour la mise en place de modes d'organisation facilitant le passage interordres.

**Un budget de 1,5 M\$ sur trois ans sera consacré à ces projets.**

- Chacune des commissions scolaires et chacun des cégeps adoptera un énoncé officiel précisant les orientations et les règles qui s'appliquent pour le cheminement scolaire des élèves effectuant le passage entre la formation professionnelle et la formation technique.

### 2. Mettre au point, en collaboration avec les personnels concernés, des modes d'organisation de la formation et des services qui en assurent l'accessibilité, la viabilité et la qualité

- Par exemple, pour l'organisation de la formation : troncs communs regroupant des élèves poursuivant des compétences semblables (ex. : Éducation spécialisée et Éducation à l'enfance); modules de formation constituant des étapes à la fois indépendantes et cumulatives d'un programme de formation (ex. : supervision d'une équipe de production ou optimisation des technologies); utilisations pédagogiques des nouvelles technologies.

Dans cette perspective, un **budget de 1,7 M\$ sur deux ans est accordé pour la réalisation de cinq expérimentations dans le cadre du projet Cégeps en réseau**, qui vise à favoriser le maintien de l'accessibilité à la formation dans les programmes à faible clientèle par l'élaboration de nouvelles approches pédagogiques axées sur la mise en réseau et la télécollaboration entre les enseignants et les élèves d'établissements différents.

- Par exemple, pour l'organisation des services : guichets interordres de services aux entreprises ou organisation de services à l'échelle régionale.

Dans cette perspective : un **soutien de 2 M\$** par année sera consacré à la réalisation de projets d'organisation régionale de services interordres de reconnaissance des acquis et des compétences dans toutes les régions du Québec.

- Différents modèles de services et divers types de partenariats pourront être développés à l'intérieur de ces projets, notamment en collaboration avec les milieux du travail et les universités.

# TROISIÈME CHANTIER

## Le rapprochement avec le milieu du travail

### Principales voies d'action

#### 1. Renforcer le partenariat entre les établissements d'enseignement de la formation professionnelle et de la formation technique et le milieu du travail

- Dans cette perspective, la Fédération des commissions scolaires du Québec, la Fédération des cégeps, la Fédération des chambres de commerce du Québec, le Conseil du patronat du Québec, la Fédération des travailleurs du Québec, l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec, la Centrale des syndicats démocratiques et d'autres intervenants intéressés du milieu du travail et de l'éducation encourageront le développement concret de ce partenariat sous différentes formes.
- **Un budget de 200 000 \$** par année pour deux ans sera disponible pour soutenir ce partenariat.

#### 2. Développer les services de formation offerts aux entreprises de même que la formation en entreprise, et ce, avec la collaboration du milieu du travail

#### 3. Ajouter ce qui suit au rôle du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) :

- proposer au ministre des balises générales communes assurant la cohérence du système sur l'ensemble du territoire;
- examiner les plans d'aménagement de l'offre de formation professionnelle et technique proposés par les instances régionales de concertation au regard des balises convenues.

Par ailleurs, le Comité fera le suivi général de la mise en œuvre du plan et produira un bilan des résultats après trois ans.

**Le Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT) comprend des représentants des trois ordres d'enseignement, du marché du travail et des syndicats. Le Comité a eu jusqu'à maintenant pour mandat principal d'examiner les programmes d'études et leur répartition sur le territoire.**

**Éducation,  
Loisir et Sport**

**Québec** 